



**Gewerkschaft
des Verkehrspersonals**

**Syndicat du personnel
des transports**

**Sindacato del personale
dei trasporti**

RAPPORT ANNUEL SEV

Le Syndicat du personnel des transports (SEV) est le syndicat le plus grand et le plus puissant du domaine des transports publics et touristiques. Il est implanté dans les secteurs ferroviaires, routier, aérien, de la navigation et des transports à câbles.

Productivité: impossible d'en faire encore plus! / mars 2013

L'accumulation d'accidents et de perturbations sur le réseau CFF inquiète beaucoup le personnel. Sa sécurité dépend aussi de la capacité de l'entreprise à prévenir les accidents. Le SEV prévient que la productivité a été poussée à ses limites, il n'est pas possible d'en faire encore plus! En outre, le SEV mentionne la perte du savoir-faire car les nouveaux arrivants ne disposent plus des connaissances du système ni des capacités de réflexion des générations précédentes.

Année après année, les CFF indiquent avec fierté dans leur rapport de gestion qu'ils ont pu encore augmenter leur productivité. Mais pour le Syndicat du personnel des transports, la limite est atteinte: il n'est pas possible de l'augmenter encore sans mettre en péril la sécurité.

Nous avons accompagné ces programmes aussi longtemps que la santé du personnel et la sécurité de l'exploitation n'étaient pas remis en question. Maintenant, nous en sommes arrivés à un point où tout semble près de s'écrouler“,

Il relève surtout la perte de savoir-faire: „les gens qui quittent aujourd'hui les CFF, en particulier ceux qui partent à la retraite, disposent d'un grand nombre de connaissances sur l'ensemble du système ferroviaire. Ce qui n'est pas le cas de beaucoup de gens qui ont été récemment engagés. Souvent ces personnes ne sont pas formées à cela. “ Le SEV demande en conséquence une formation active du nouveau personnel afin qu'il acquière des connaissances sur l'ensemble du système lui permettant de comprendre les relations et corrélations de son travail.

Le SEV reconnaît cependant le niveau de sécurité élevé des CFF. Les chemins de fer sont de loin le système de transport le plus sûr de Suisse. Mais cela ne délie pas les CFF de la responsabilité d'améliorer constamment la sécurité, pour le bien-être des passagers comme du personnel. A ce propos, le SEV élabore une liste des endroits potentiellement dangereux sur le réseau, cette liste sera présentée ce printemps.

Pas touche aux rentes des cheminot(e)s : situation septembre 2013

Pour les cheminot(e)s, les actifs et actives comme les retraité(e)s, la sécurité est une priorité. Elle joue un rôle fondamental dans la branche ferroviaire et les cheminot(e)s sont quotidiennement « dressés » à la sécurité. « Safety first », rabâche-t-on sans cesse aux CFF. Et c'est bien comme ça.

La sécurité accompagne les cheminot(e)s durant toute leur vie, jusque pendant leur retraite. La sécurité y est ainsi un thème central. L'importance que revêt pour eux une rente sûre, qui leur permette de vivre décemment, ils l'ont bien montrée lors de la récolte de signatures pour l'initiative AVSplus. En quatre semaines seulement, ils ont en effet réuni 22 000 signatures, contribuant ainsi dans une grande mesure au succès que fut cette récolte.

Comme chacun sait, le revenu perçu sous forme de rentes ne se compose pas seulement de l'AVS, mais aussi des rentes du 2e pilier. Or à ce sujet, les cheminot(e)s ont un énorme problème aujourd'hui. Le conseil de fondation de la caisse de pensions des CFF prévoit en effet d'introduire une rente variable. « Variable », cela ne veut rien dire d'autre que cela : le montant de la rente n'est plus

garanti et les assuré(e)s doivent entièrement porter les risques auxquels sont exposés les marchés financiers. Les cheminot(e)s ne sont pas d'accord. Et ils ont raison. C'est monstrueux de leur proposer cela. À la retraite, on a besoin de sécurité, pas de revenu sous forme de rentes variables. Car les loyers et les primes des caisses-maladie ne sont pas variables, eux.

À plusieurs reprises, les cheminot(e)s ont prouvé toute l'importance qu'ont les rentes de vieillesse pour eux. Année après année, ils ont lutté, dans le contexte du refinancement insuffisant de la caisse de pensions des CFF en 1999, pour une contribution unique de la Confédération. Pour que cette caisse soit assainie, ils ont accepté une baisse de ses prestations et des relèvements de l'âge de la retraite. Pour que cette caisse soit assainie, ils continuent à payer des contributions d'assainissement de 2,5 %.

Et maintenant, le coup de massue ! Après le versement de ces énormes contributions d'assainissement, ils devraient accepter en plus une baisse de leurs rentes. Trop, c'est trop !

Profession	Rente actuelle	Rente 87,5 %	Différence par mois
Gleisbauer	2600.-	2200.-	Minus 400.-
Rangierer	2300.-	1930.-	Minus 370.-
Rail Clean MA	1870.-	1570.-	Minus 300.-
Zugbegleiter	3250.-	2750.-	Minus 500.-
Lokführer	3580.-	3020.-	Minus 560.-

L'entreprise des CFF appartient à 100 % à la Confédération. Si elle introduisait une rente variable, cela aurait un formidable effet de signal pour d'autres entreprises et caisses de pensions. Tout le système du 2e pilier s'en trouverait remis en question. Le risque des marchés financiers et rendements fluctuants se reporterait entièrement et uniquement sur les assuré(e)s, c'est-à-dire les retraité(e)s. Pour l'entreprise, cela peut être intéressant, mais pour les assuré(e)s, cela n'induit que de l'insécurité et n'entre donc pas en ligne de compte.

Le conseil de fondation de la caisse de pensions des CFF a aussi fièrement annoncé que cette dernière ne s'est jamais aussi bien portée qu'aujourd'hui. C'est vrai ! Son taux de couverture est actuellement supérieur à 100 %. En 2012, elle a réalisé un rendement de 7,5 % et s'est retrouvée parmi les 20 meilleures caisses de Suisse. Il n'y a par conséquent vraiment aucune raison de bousculer l'équilibre social !

Les rentes variables sont inacceptables et dangereuses ! C'est pourquoi, aux côtés de l'Union syndicale suisse et de ses syndicats, nous combattons ce projet monstrueux aux plans syndical et politique.

Fin 2013

L'exercice 2013 de la Caisse de pensions CFF a présenté des rendements des placements nettement positifs, de sorte que le degré de couverture dépasse 100% Les cotisations d'assainissement seront supprimées à partir du 1er janvier 2014

Nette amélioration dans l'évolution des salaires CFF

L'évolution des salaires du personnel CFF peut se poursuivre sur une meilleure base. Lors des négociations salariales, les organisations du personnel ont obtenu qu'en 2014, 0,9 pour-cent de la

masse salariale soit mis à disposition des promotions individuelles et qu'ensuite les plages salariales soient relevées d'un demi-pour-cent. Ceci améliore les perspectives des collaborateurs CFF.

Contrairement aux années précédentes, les CFF ont cette fois été d'accord d'aller au-delà du minimum absolu de la somme nécessaire au fonctionnement du nouveau système salarial. Grâce au 0.9 pour-cent de la masse salariale convenu pour les promotions individuelles, l'évolution salariale de tous les collaborateurs CFF qui ne sont pas encore au maximum de leur plage salariale s'améliore. Toutefois, l'évolution se trouve toujours en-dessous de la courbe des salaires souhaitée qui prévoit que le maximum soit atteint en l'espace de 20 ans. Les organisations du personnel ne sont donc que moyennement satisfaites de cet accord salarial; elles sont persuadées que l'évolution des filières du personnel CFF aurait mérité une plus grande considération.

Comme deuxième mesure, il a été obtenu que les plages salariales soient relevées d'un demi-pour-cent l'année prochaine. Ceci n'a aucun effet direct sur les salaires. Toutefois les possibilités d'évolution s'en trouvent améliorées pour tous les collaborateurs CFF, en particulier pour ceux qui sont déjà au maximum de leur plage salariale. Pour eux, une progression salariale sera de nouveau possible.

Même si aucune augmentation générale des salaires n'a pu être obtenue, les organisations du personnel sont satisfaites du résultat global, surtout parce que l'année dernière, aucun accord n'avait été trouvé du fait que les CFF refusaient de négocier au-delà du minimum absolu.

Contrairement aux CFF, les organisations du personnel ne considèrent pas les montants pour les primes uniques (env. 0,45%) comme faisant partie des négociations salariales mais comme une prestation obligatoire. C'est la raison pour laquelle les CFF (coûts salariaux) et les organisations du personnel (augmentation de la masse salariale) parlent en partie de montants différents.

La section SEV-PV Valais/ comité dès 2014

Pour compléter l'effectif du comité, nous avons le plaisir d'accueillir Jean-Maurice Monay et, afin de rétablir l'équilibre entre les deux parties linguistiques du canton, le comité a accepté la proposition de nommer un vice-président issu du Bas-Valais.

Le comité se constitue donc de :

LUGGEN Rudolf, président

MONAY Jean-Maurice, vice-président

SCHMID Walter, caissier

CONUS Gilbert, Secretariat

FLEISCHMANN Armin et WEBER Gertrud, membres.

VPT / Valais

Plusieurs sections de compagnies privées se trouvent en Valais. Les différentes sections sont actives pour un juste salaire dans les différentes professions. Les sections luttent contre le dumping salarial qui est de plus en plus fréquent. Des salaires de chauffeurs de bus ou de pilotes de locomotive vu à la baisse.

Ces sections sont actives dans la conclusion des CCT.

Voici la liste des responsables de ses sections pour les futures adhésions.

VPT La Plaine-du-Rhône

Monsieur Philippe Chambovey
Route du Stand 23
1873 Val-d'Illiez
chambovey.philippe@netplus.ch

VPT RegionAlps

Monsieur Mickael Favre
rue des Plantys 17d
1955 Chamoson
mickaelfavre@netplus.ch

VPT Leuk-Leukerbad

Herr Ernest Kuonen
Noyerstrasse 32
3954 Leukerbad
ernest.kuonen@kwicknet.ch

VPT Matterhorn-Bahnen

Herr Kurt Lorenz
Haus Brunnmatt
3920 Zermatt

VPT TMR

Monsieur Pierre-Alain Haas
route des Emonets 25C
1890 St-Maurice
president@sevptmr.ch

bonne suite dans la lutte syndicale !

Christian Roduit
SEV